



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 20 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.100 Séance du 18 décembre 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 18 décembre 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 décembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Bertrand BECORPI, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à Éric SAULLE.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Audrey TRACOL a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Cession de la parcelle cadastrée section ZA n°419 à la société Mes Délices Briochés

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Dans le cadre d'un projet de construction d'un site de production alimentaire, situé à l'extrémité de l'allée Hippocrate, la collectivité a délibéré le 20 décembre 2021, pour céder la parcelle cadastrée section ZA n°690, au prix de 67,50€/m² et conclure un pacte de préférence sur la parcelle cadastrée section ZA n°419, avec la société Mes Délices Briochés.

Le rapporteur explique que la société Mes Délices Briochés, a manifesté le souhait de mettre en œuvre le droit de préférence dans les conditions définies au pacte cosigné, c'est-à-dire, l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZA n°419, d'une surface de 1 558 m², au prix de 67,50€/m².

Les frais notariés et les frais afférents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le courrier d'intention d'achat de la société Mes Délices Briochés du 26/02/2021,
- Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 27/05/2021 et du 29/11/2023,
- Vu** le courrier d'acceptation de la collectivité en date du 07/07/2021,
- Vu** le rendez-vous du 20/06/2023 en mairie avec les cogérants de la société Mes Délices Briochés,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DÉCIDE** de la cession de la parcelle cadastrée section ZA n°419, d'une superficie de 1 558 m², à la société Mes Délices Briochés, au prix de 67,50€/m² ;
- **PRÉCISE** que les frais notariés et les frais afférents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DÉSIGNE** l'étude de Maître Jean-Yves BARNASSON afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20231218-DELIB2023_

Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID : 026-212600886-20231218-DELIB2023_100-DE

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 05/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2023 - 100

par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-17 -fax
sdif.drome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

